

Programme de la Formation AAC

Boîte Manuelle – Boîte Automatique

1) Les principaux atouts de la formation AAC :

Choisir une formation A.A.C. c'est avoir 3 chances sur 4 d'obtenir le permis du premier coup (contre 1 chance sur 2 pour ceux suivant la filière traditionnelle, ce qui entraîne une réelle économie financière.

Cette économie joue également en termes d'assurance puisqu'à l'obtention du permis, cette dernière accorde des avantages particuliers à une personne ayant effectué une formation A.A.C : diminution de la surprime jeune conducteur, voire même attribution d'un bonus ! De plus, on récupère 3 points par an (au lieu de deux) durant la période probatoire.

Une personne en formation traditionnelle parcourt environ 350 kilomètres avec un moniteur, puis elle roule seule. Une personne en A.A.C parcourt également lors de la formation initiale 350 kilomètres avec un formateur, et y ajoute 3000 kilomètres parcourus avec un adulte expérimenté avant d'être « lâchée » seule sur la route.

Plus on est formé tard, plus on a du mal à apprendre. A 15 ans, un jeune a plus de facilités car il est encore en scolarité. Confronté au cours de la conduite accompagnée à toutes sortes de situations, il acquiert très vite une expérience et devient moins accidentogène. Les parents peuvent ainsi être rassurés après l'obtention du permis puisqu'ils ont pu suivre leur enfant durant l'acquisition de son expérience de jeune conducteur et savent qu'il est capable de s'adapter aux situations variées de conduite qu'il peut rencontrer (pluie, nuit, ville...)

2) Le déroulement de cette formation AAC :

Elle peut se dérouler aussi bien en boîte manuelle qu'en boîte automatique.

Les objectifs de la formation

- **une évaluation de départ**, permet de mesurer le niveau du stagiaire, afin de déterminer un prévisionnel d'heures de formation afin d'atteindre le niveau permettant de réussir l'examen de conduite et le coût de sa formation. Suite à cela nous établissons un contrat. L'évaluation est effectuée sur le simulateur OSCAR 2.

- **une formation théorique** : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG).

Une formation peut être dispensée en salle par l'intermédiaire de série de tests audiovisuels libres-corrigés, et parfois expliqués par un enseignant qualifié titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité ou par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne (Easyweb Code Rousseau).

Cours collectifs dispensés par un enseignant de la conduite, dans nos locaux selon les thèmes déterminés.

Les thèmes abordés et les compétences développés sont les suivants :

- La circulation routière (panneaux, intersections, circuler, la vitesse, croiser et dépasser, stationner ou s'arrêter)
- Le conducteur (conduire, défaillance du conducteur)
- La route (nuit et intempéries, de nuit et de jour, autoroute, les tunnels, les passages à niveau)
- Les autres usagers (partage de la chaussée, les spécificités des différents usagers)
- Les notions diverses (documents, administratif, chargement, passagers, infractions=
- Les premiers secours (protéger, alerter, secourir)
- Prendre et quitter son véhicule (s'installer au poste de conduite,)
- La mécanique et les équipements (fonctionnement, entretien et dépannage)
- La sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
- L'environnement (éco-mobilité, éco-responsable, éco-conduite)

Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :
les 4 premières heures sont effectuées sur le simulateur OSCAR 2.

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul	- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures - Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir - Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire - Démarrer et s'arrêter - Doser les accélérations et les freinages à diverses allures - Utiliser la boîte de vitesses - Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire - Regarder autour de soi et avertir - Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.	- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation - Adapter l'allure aux situations - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité - Tourner à droite et à gauche en agglomération - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire - S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	- Evaluer et maintenir les distances de sécurité - Croiser, dépasser et être dépassé - Passer des virages et conduire en déclivité - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites - Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	- Suivre un itinéraire de manière autonome - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie - Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir - Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules - Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence - Pratiquer l'écoconduite

L'élève dispose d'un livret d'apprentissage numérique regroupant tous les thèmes ci-dessus.

A la fin de chaque leçon, l'enseignant remplit sur l'application numérique la progression, valide la compétence et note les observations qui sont visibles sur le livret numérique de l'élève.

Les leçons de conduite sont réalisées en voiture école. Le stagiaire est accompagné à chaque fois d'un enseignant qualifié et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. La durée d'une leçon est de 55 minutes environ.

L'apprentissage de la conduite repose sur un parcours en trois étapes :

1ère étape :

Si l'élève, âgé d'au moins 15 ans, reçoit une formation théorique en vue de l'obtention de l'examen du Code (dit Épreuve Théorique Générale), il reçoit également une formation pratique d'au moins 20 heures obligatoires (voir le programme de formation REMC) ou une formation pratique en boîte automatique de 13 heures minimum.

Une fois que l'élève a obtenu son examen théorique et une fois que l'enseignant considère que le niveau de conduite est suffisant, l'élève et son/ses accompagnateur(s) assistent à un dernier rendez-vous (le rendez-vous préalable) à l'issue duquel l'auto-école fournit l'attestation de fin de formation initiale nécessaire à l'assureur.

2ème étape :

Cette phase est celle de la conduite accompagnée. L'élève va conduire en présence d'un accompagnateur qui doit répondre à certaines conditions d'âge et d'expérience (avoir au moins cinq ans de permis de conduire sans annulation, ni suspension sur cette période). L'apprenti conducteur doit alors parcourir 3000 kilomètres sur une période d'un an minimum et de cinq ans maximum (délai de validité du code). Durant cette phase, l'élève et son accompagnateur doivent assister à deux rendez-vous pédagogiques dans la voiture avec un moniteur diplômé. Ces rendez-vous permettent à l'enseignant d'évaluer la progression de l'élève et l'expérience qu'il a pu acquérir tout en lui donnant des conseils pour la suite. Le premier rendez-vous pédagogique a généralement lieu autour du 6ème mois de la période de conduite accompagnée, lorsqu'environ 1000 kilomètres ou plus ont déjà été parcourus.

Le deuxième rendez-vous pédagogique s'effectue minimum un mois avant que la date de l'examen pratique du permis de conduire soit arrêtée, lorsque 3000 kilomètres ou plus ont été parcourus. C'est à l'issue de ces rendez-vous seulement, un an minimum après la date du rendez-vous préalable, alors que l'élève est âgé d'au moins 17 ans 1/2, qu'il peut se présenter à l'examen du permis.

3ème étape :

Lorsque l'élève obtient son permis de conduire, il bénéficie d'une période probatoire de deux ans, au lieu de trois pour un conducteur ayant suivi la formule traditionnelle et évite la surprime « jeune conducteur » lors de sa cotisation à un contrat d'assurance auto.

LES POINTS A SAVOIR :

L'assurance :

La conduite accompagnée n'est possible que si l'assurance du ou des véhicules utilisés comporte une extension de garantie. C'est à l'accompagnateur d'en faire la demande.

Le formulaire figure dans le dossier d'inscription de l'auto-école. En principe, ce document appelé « lettre avenant » sera délivré sans augmentation de cotisation ou de prime. Sachez toutefois que certains assureurs imposent une augmentation de la franchise de remboursement en cas d'accident.

L'assureur peut refuser d'accorder cette extension de garantie si l'accompagnateur a déjà été condamné pour un délit routier.

Le véhicule :

Un rétroviseur extérieur à droite est obligatoire. Il est réservé à l'usage de l'accompagnateur, donc réglé pour ce dernier. Le frein à main central du véhicule n'est pas obligatoire, mais conseillé. A chaque sortie, vous devrez apposer le disque « conduite accompagnée » à l'arrière du véhicule.

Les règles à respecter :

La conduite accompagnée est interdite à l'étranger. Vous devez respecter les limitations de vitesse des jeunes conducteurs :

- 110 km/h sur les autoroutes
- 100 km/h sur les routes à chaussées séparées
- 80 km/h sur les autres routes
- 50 km/h en agglomération

Lors d'un contrôle routier, vous devez présenter aux forces de l'ordre le livret d'apprentissage numérique avec l'attestation de fin de formation initiale, la copie de votre dossier auto-école et la « lettre avenant » délivrée par l'assureur. En outre, l'accompagnateur devra présenter les papiers du véhicule et son permis de conduire. Il peut être soumis à un dépistage de l'alcoolémie et encourt, dans le cas où il serait positif, les mêmes condamnations que s'il était au volant de son véhicule.